



Conseil municipal du lundi **29 mars** 2021  
séance sans public à la mairie | convoqué le 23 mars 2021 | début de séance à 20:00

# COMPTE-RENDU

**Présents (10) :** Mmes Annabelle TAIX, Régine DELUCA et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON [jG], Romain NOEL (secrétaire de séance), Michel PHILIP et Bernard RENOUY [bR].

**Excusé (1) :** M. Alexandre BORRELLY (proc. [bR])

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

## 1. Vote des budgets primitifs 2021 (commune et eau)

### Budget EAU

INVESTISSEMENT	prévisionnel 2021
Dépenses	133 511 €
Recettes	133 511 €
FONCTIONNEMENT	prévisionnel 2021
Dépenses	138 627 €
Recettes	138 627 €

### Budget GENERAL

INVESTISSEMENT	prévisionnel 2021
Dépenses	110 028 €
Recettes	110 028 €
FONCTIONNEMENT	prévisionnel 2021
Dépenses	614 988 €
Recettes	614 988 €

✓ Vote : 11 pour.

Addendum au budget : une étude menée par le maire sur les **contrats de fourniture EDF** de la commune a mis en lumière des anomalies et gaspillages divers. Ainsi il est proposé de :

- Revoir toutes les puissances allouées
- Résilier les compteurs inutilisés
- Ne plus laisser ouverte la mairie annexe des Tourniaires 24/7/365
- Lors de location de salle à titre gratuit ou onéreux, désigner un « responsable électricité » et annoncer une possible facturation des frais subis en cas d'oubli de fermeture des radiateurs ou réfrigérateurs.

✓ Vote : 11 pour.

## 2. Vote des taux des taxes foncières 2021

Tenant compte des difficultés globales rencontrées par tous lors de la crise sanitaire, le maire propose de ne pas augmenter les taux cette année. Ils restent donc les suivants : foncier bâti : 16,32 %, foncier non bâti : 52,96 %.

✓ Vote : 11 pour.

## 3. Délibération pour la modification des statuts de la CCSPVA - Prise de la compétence « Mobilité »

Il est demandé au conseil municipal de valider la modification de l'art. 4 §II des statuts de la CCSPVA en ajoutant un point n°8 : « La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance se dote de la compétence « mobilité » au sens des articles L1231-1 et suivants du code des transports ».

Cette compétence permet l'organisation, le financement et la participation à certains ou tous les services suivants : • Transport public régulier de personnes • Transport public à la demande de personnes • Transport scolaire • Mobilité active, partagée, solidaire.

✓ Vote : 11 pour.

#### 4. Participation de la Commune à la consultation organisée par le CDG05 pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Il est demandé au conseil municipal de charger le Centre de Gestion 05 pour le compte de la collectivité, d'organiser une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2022 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision. Les contrats d'une durée de 4 ans devront garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnels affiliés à la CNRACL : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption.
- Personnels affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires ou non) : Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

✓ Vote : 11 pour.

#### 5. Bialler suite et fin...

Après réception du courrier de mise en demeure de notre avocate, la société Bialler, ne souhaitant pas ester en justice, accepte de rembourser 24 000 € à la commune pour « régler définitivement et sans réserve » le litige que nous avons soulevé. La lame chasse-neige d'occasion du camion leur sera restituée.

Le paiement a d'ores et déjà été reçu.

#### 6. Questions diverses

- ✓ M. et Mme SIMON proposent de racheter la maison communale qu'ils louent aux Gaillaches depuis 18 ans, au prix de 80 000 € hors frais de notaire. Le conseil ne s'y oppose pas mais souhaite faire réaliser un état des lieux des travaux de remise en état ainsi qu'une estimation immobilière du bien au préalable.
- ✓ Sur les conseils de notre sénateur Jean-Yves ROUX, une demande d'intégration de la commune de Venterol dans le prochain programme « New deal Mobile » (amélioration du réseau mobile) va être déposée en préfecture et auprès de l'équipe projet du Conseil Départemental.
- ✓ Les cartes de zonage du projet de PLU ont été revues en fonction des nouvelles réglementations et besoins/souhaits exprimés par la commission Urbanisme de la commune.
- ✓ [jG] : demande à ce que les usagers soient prévenus avant remise en service du réseau d'eau d'arrosage afin de s'assurer qu'aucun robinet ne soit ouvert.

Fin de séance à 21:22